

MINISTERE DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE INTERIEUR

DIRECTION DE LA CONCURRENCE ET DE LA PROTECTION
DES CONSOMMATEURS

Antananarivo, le 1-2 DEC 2013

LE SECRETAIRE GENERAL

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

ANTANINARENINA

-ANTANANARIVO-

N° 124 13/MinCom/SG/DGCI/DCPC

Objet : Essai du module MIDAC

Monsieur le Directeur Général,

Le Service de la Métrologie Légale du Ministère du Commerce, organe en charge du contrôle de l'importation des instruments de mesure réglementés, souhaite intégrer le module MIDAC.

Le MIDAC sera utilisé pour la délivrance des autorisations préalables d'importation d'instruments de mesure réglementés sur tout le territoire national.

Une période transitoire débutera à partir du 01^{er} décembre 2013 et se terminera le 31 décembre 2013. Durant cette période, les sociétés pourront présenter à l'administration douanière des autorisations d'importation manuelle et électronique.

A compter du 01^{er} janvier 2014, toutes les autorisations d'importation d'instrument de mesure réglementée seront délivrées via le module MIDAC.

Comptant sur l'application de ces nouvelles dispositions, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.



PRIMANANA Emilson Eminkaja

